

## Attribution des places - 2019

### Critères de priorités :

Le multi accueil s'adresse prioritairement aux familles résidant sur la Commune de Montluel. Une grille de pondération permet de déterminer les places de crèche. Celle-ci s'inscrit dans un souci d'équité, mais aussi de lisibilité pour les parents.

Cette grille prend en compte des critères sociaux (famille monoparentale, minimas sociaux...) afin de favoriser l'accès aux familles dites fragilisées.

**Afin d'assurer l'égalité de traitement des usagers, si des familles comptabilisaient le même nombre de points, la date de préinscription serait prise en compte pour les départager.**

### CAS PARTICULIERS :

Si des places sont ouvertes aux extérieurs :

- Une priorité est donnée lorsque les grands parents ou membres de la famille directe habitent Montluel
- Une deuxième priorité est donnée si les familles habitent une des communes de la 3CM qui ne proposent pas d'accueil collectif.

A ce jour, les familles doivent habiter Montluel lorsque l'enfant commence au multi-accueil. Si la famille déménage par la suite, l'enfant termine l'année scolaire mais n'est pas prioritaire pour la nouvelle année scolaire.

<b>CRITERES DE PONDERATION (POINTS NON CUMULABLES A L'INTERIEUR D'UNE CASE)</b>	<b>POINTS</b>
<b>SITUATION PROFESSIONNELLE</b>	
Les parents n'ont pas d'activité professionnelle ou ne sont pas en formation ou en recherche d'emploi	30
Un seul des parents a une activité professionnelle ou est en formation ou en recherche d'emploi	30
Les deux parents ont une activité professionnelle, une formation ou en recherche d'emploi	30
<b>LIEU DE DOMICILIATION</b>	
Famille résidant sur la Commune de Montluel	1000
Les grands parents ou membres de la famille directe habitent Montluel et sont le premier mode de garde de l'enfant	500
La famille habite une commune de la 3CM qui ne propose pas d'accueil collectif	400
<b>BONIFICATIONS (CUMULABLES)</b>	
Situation sociale particulière (bénéficiaire de minimas sociaux, signalement PMI...)	140
Famille monoparentale	140
L'enfant ou une personne de la famille présente un handicap	300
Présence d'un aîné dans la structure	130
Demande d'admission pour une fratrie	130
Grossesse multiple	140